

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ISSErTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 8 - Votants : 9

Présents :

Mmes : BRIQUET – GIRODET - GRUET

Mrs : BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL - MEURINE - ROCCHETTO

Absents : Pascal AUDOUX (procuration à Mr MEURINE) – Mr CHEVARIN

Secrétaire de séance : Monique BRIQUET

**Séance n° 03**

**Délibération n° 12072024-16**

**Objet :** Approbation projet et plan de financement traverse RD 9 et RD 53 au Bourg (Grand Rue et Route de Sugères)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est prévu la réalisation de travaux d'aménagement en traverse d'agglomération de la RD 9 et RD 53.

Les services départementaux ont élaboré un projet d'aménagement dans le cadre du dispositif d'intervention du Conseil Départemental en faveur des routes départementales en agglomération.

Le Département du Puy-de-Dôme a validé en date du 18 mars 2024 l'inscription sur l'exercice 2025 du programme de travaux d'aménagement du Bourg – 1<sup>ère</sup> tranche sur les RD 9 et RD 53, pour un montant total estimé de 450 000 €.

Le montant estimatif à la charge des parties est la suivante :

- Département : 220 000 € TTC
- Commune : 230 000 € TTC

S'agissant de travaux en traverse d'agglomération, cette opération sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes. Le département assurera le pilotage de l'ensemble de la procédure, de la passation du marché jusqu'à la réception des travaux en tant que coordinateur du groupement.

En conséquence, il convient de délibérer afin d'adopter le projet et son plan de financement et d'autoriser le Maire à signer les conventions définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** :

- D'adopter le projet dans son ensemble
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental.

**Délibération n° 12072024-17**

**Objet :** Modification du plan de financement travaux d'aménagement du Bourg – 1<sup>ère</sup> tranche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'aménagement du Bourg.

Il expose que suite à la demande de subvention auprès des différents partenaires, la commune a obtenu une aide au titre de la DETR au taux de 20 % au lieu de 30 % inscrit dans le plan de financement initial sur 190 467,50 € HT de travaux.

Aussi, suite à contact auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, une modification du plan de financement peut être faite, en sollicitant auprès du Conseil régional une subvention plus importante, soit un taux de 25.62 %.

Le plan de financement sera donc le suivant :

|                                          | FINANCEMENT         |
|------------------------------------------|---------------------|
| Conseil Départemental (FIC à 40 %)       | 76 187,00 €         |
| Etat (DETR à 20 %)                       | 38 093,50 €         |
| Conseil Régional (25,62 % sur 148 700 €) | 38 093,50 €         |
| Autofinancement communal                 | 38 093,50 €         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>190 467.50 €</b> |

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** :

- d'approuver le nouveau plan de financement tel qu'exposé ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la modification du dossier de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

**Délibération n° 12072024-18**

**Objet :** Adhésion de nouvelles communes au SIAREC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Communes d'Egliseneuve-près-Billom (par délibération du 16 mai 2024) et de Reignat (par délibération du 22 décembre 2023) ont demandé leur adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il informe le conseil municipal que les membres du Conseil Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 12 juin 2024, ont approuvé ces adhésions et validé la modification de l'annexe à

l'article 2 des statuts en intégrant les communes d'Egliseneuve-près-Billom et de Reignat en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** :

- d'approuver les demandes d'adhésion des communes d'Egliseneuve-près-Billom et de Reignat à compter du 1er janvier 2025, modifiant ainsi l'annexe à l'article 2 des statuts tel qu'exposé ci-dessus.

**Délibération n° 12072024-19**

**Objet :** Convention de servitude avec ENEDIS pour pose d'un PAC au lieu-dit Badassat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par ENEDIS concernant la mise en place d'un poste de transformation électrique sur la parcelle E378 à Badassat. Ce poste est nécessaire pour un projet de photovoltaïque sur un hangar agricole et desservira également le hameau de Badassat. La superficie utilisée serait d'environ 25 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle étant sectionnale, une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Maire à signer les conventions de servitude nécessaire pour cette installation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies avec ENEDIS.

**Délibération n° 12072024-20**

**Objet :** Demande de subvention de l'association ADIRP section de Billom Thiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par le Président de l'association des Déportés Internés Résistants Patriotes (ADIRP) - section de Billom Thiers, pour le versement d'une participation financière.

Il expose alors au conseil municipal que cette association organise chaque année la commémoration de la rafle du 16 décembre 1943 qui a lieu à Billom et sa région au travers de nombreuses manifestations et précise que cette association a décidé de réaliser un film sur les commémorations de décembre 1943, afin de retracer les différents témoignages, les cérémonies et les faits et laisser ainsi une trace marquante de notre histoire aux enfants, petits-enfants et toutes générations futures. Ces DVD seraient disponibles dans les mairies, écoles, collèges, lycées, bibliothèques...

La prestation du professionnel VISIUM et l'édition du DVD en nombre suffisant s'élèverait à 6000 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à la majorité des membres présents et représentés (8 pour et 1 vote contre, Mme GRUET), décide** :

- d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à ladite association ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

**Délibération n° 12072024-21**

**Objet :** Création d'un point de retournement à Gague

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande du Syndicat du Bois de l'Aumône concernant l'accès au hameau de Gague avec les camions de collecte des ordures ménagères, il a été envisagé de réaliser une aire de retournement sur la parcelle B 197.

Il expose alors que s'agissant d'une parcelle de bien sectionnal, une délibération doit être prise afin d'entériner cette décision.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de faire réaliser une aire de retournement sur la parcelle B 197 au lieu-dit Gague.

**Délibération n° 12072024-22**

**Objet :** Création d'un jardin du souvenir et extension du columbarium au cimetière

Suite à la décision de la présente assemblée d'aménager au cimetière communal un jardin du souvenir et de procéder également à l'extension du columbarium par l'ajout de 3 cases, un devis a été demandé aux monuments funéraires LEDOURNER.

Monsieur le Maire expose que le devis s'élève à 3 445 € H.T soit 4 134 € T.T.C.

Oui l'exposé, après débat et échange de vues, après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- D'accepter le devis des monuments funéraires LEDOURNER pour un montant HT de trois mille quatre cent quarante-cinq euros ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2024.

**Questions diverses**

- Acquisition d'une cuisinière pour la cantine pour 3 190 €
- Logo d'Isserteaux : proposition de maquette par une habitante
- Avancement de la 2<sup>ème</sup> tranche du Bourg sur reste départementale en direction de Sugères et de la Serve
- Horaires d'éclairage public (coupure).

PAGE DE SIGNATURESSéance n° 03 du 12 juillet 2024 à 19 heuresDélibérations n° 16 à 22

| N° de délibération | Objet                                                                                      |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12072024-16        | Projet et plan de financement aménagement traverse Bourg RD 9 et RD 53 avec le Département |
| 12072024-17        | Modification du plan de financement concernant les travaux d'aménagement de Bourg          |
| 12072024-18        | Adhésion de nouvelles communes au SIAREC                                                   |
| 12072024-19        | Convention de servitude avec ENEDIS pour pose d'un PAC au lieu-dit Badassat                |
| 12072024-20        | Demande de subvention de l'association ADIRP section de Billom Thiers                      |
| 12072024-21        | Création d'un point de retournement à Gague                                                |
| 12072024-22        | Création d'un jardin du souvenir et extension du columbarium dans le nouveau cimetière     |

Signatures

|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire,<br/>Jean-Claude BATISSON</p>   | <p>La secrétaire de séance,<br/>Monique BRIQUET</p>  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|